



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 80492

Texte de la question

Mme Marie-Arlette Carlotti attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de reconnaître le service civique comme une expérience professionnelle, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Le Gouvernement a entrepris de nombreux efforts pour offrir aux jeunes de moins de 25 ans l'opportunité de réaliser un service civique. Cet engagement volontaire a aujourd'hui offert à 85 000 jeunes, depuis cinq ans, la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante, dans tous les domaines faisant appel au sens de l'action collective. Il est donc une étape essentielle dans la vie citoyenne d'un individu qui, quelles que soient ses origines sociales et culturelles, consacre un moment de sa vie à la solidarité. Il faut aller plus loin dans cette formidable expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté et de l'intérêt général, en consacrant la dimension professionnelle que représente le service civique. En plus d'être un engagement citoyen, le service civique est aussi un véritable engagement professionnel. En effet, durant une période allant de 6 à 12 mois, le jeune volontaire s'engage par contrat écrit à remplir des missions définies avec l'organisme d'accueil et son tuteur. Il aura donc à mener à la fois un projet personnel et professionnel encadré, tout en respectant un temps de travail précis. Cet investissement renforce à la fois le rôle et l'implication du jeune au sein de la société, tout en développant son sens des responsabilités. À la fin de sa mission, on peut estimer que le jeune sera davantage formé pour entrer sur le marché du travail. Si aujourd'hui le service civique s'effectue uniquement dans des organismes publics, que ce soit des associations, collectivités territoriales, hôpitaux et préfectures, il n'en est pas moins une véritable expérience professionnelle, qui doit être reconnue et valorisée dans le secteur public comme dans le secteur privé. Elle lui demande que peut faire le Gouvernement pour aller dans ce sens et reconnaître ainsi le service civique comme une expérience professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Arlette Carlotti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80492

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4078

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)